DIRECTIONS PLACEMENT



Nouveau plafond de cotisation au CELI¹

Bonne nouvelle! Le dernier budget fédéral a proposé de faire passer le plafond de cotisation annuel au CELI de 5 500 \$ à 10 000 \$. Vous pouvez tout de suite verser la cotisation maximale proposée. Pour en savoir plus sur le CELI, allez à la page 4.

Comment cultiver le succès de votre portefeuille

Vous êtes-vous déjà demandé à quoi tenait le succès d'un portefeuille? La réponse est peut-être dans votre propre cour.

La culture d'un jardin qui est resplendissant et florissant à longueur d'année ressemble beaucoup à l'élaboration d'un portefeuille paré à toute éventualité. Il faut dans les deux cas de la planification et de la diversité.

Un beau jardin, par exemple, arborera diverses fleurs de petite et de grande taille ainsi que des couvre-sol. Idéalement, certaines fleurs fleuriront au début du printemps et d'autres pendant l'été ou à l'automne. Vous choisirez soigneusement des plantes adaptées au climat et assortirez des annuelles, des vivaces ainsi que des plantes à bulbes et à tubercules.

Les mêmes principes s'appliquent à l'élaboration d'un portefeuille fructueux. Pensez à choisir une combinaison de placements qui produisent de bons résultats à des moments différents et dans diverses conditions. La détention d'une gamme de placements diversifiés selon les catégories d'actif, les secteurs d'activité et les régions géographiques permet à votre portefeuille de surmonter les fluctuations à court terme du marché en plus de le stabiliser, puisque la moins-value d'un titre peut être compensée par la plus-value d'un autre.

Voir Les voies multiples de la diversification à la page 2

Dans ce numéro

Cinq façons de faciliter la planification des placements cet été

Les choix de la Communauté : livres, blogues et autres

Vous pourriez gagner 1 000 \$ - Adhérez à la Communauté!

Le CELI, plus attrayant que jamais auparavant!



2 Directions Placement Été 2015

Suite de la page 1

Les voies multiples de la diversification

Plusieurs moyens s'offrent à vous pour diversifier votre portefeuille, à commencer par l'utilisation des trois grandes catégories d'actif, soit les liquidités pour la sécurité, les titres à revenu fixe pour le revenu et les actions pour la croissance. Vous pouvez le diversifier davantage selon les éléments suivants :

- Région géographique. Les marchés du globe ne se comportent pas nécessairement de la même façon au même moment. En investissant dans plus d'une région géographique, vous avez la possibilité de contrebalancer les reculs et les avances qui pourraient survenir dans des régions différentes.
- Secteur d'activité. L'évolution de la conjoncture des marchés a des effets différents d'un secteur à l'autre. Comme une multitude de facteurs peuvent avoir une incidence sur les résultats d'un secteur donné, il est sensé de répartir vos avoirs entre un grand nombre de secteurs.
- Titres. Il est important de suivre l'évolution de la proportion que représente un titre donné dans votre portefeuille. La concentration trop élevée d'un titre pourrait vous rendre vulnérable si la société qui l'émet traverse une période difficile.

De l'aide sur la diversification en quelques clics

Pour vous aider à gérer la diversification, vous pouvez utiliser l'outil *Analyser et rééquilibrer*. Il vous donne en un clin d'œil un aperçu de la répartition des liquidités, des titres à revenu fixe et des actions canadiennes, américaines et internationales de votre portefeuille. Il vous permet aussi d'analyser la pondération de vos placements selon les secteurs et les régions.

Si vous avez fixé un objectif à l'aide de l'outil d'établissement des objectifs, vous pouvez comparer votre portefeuille à ceux de divers profils d'investisseur et le rééquilibrer pour qu'il concorde avec vos objectifs de placement.

Pour ce faire, allez à l'onglet **Mes portefeuilles**, puis accédez aux pages *Rendement, Analyser et rééquilibrer* et *Gérer mes objectifs*.

Comment se porte votre portefeuille en ce milieu d'année?

Si vous avez pris une résolution en matière de placement pour le Nouvel An ou si vous vous êtes fixé un objectif particulier pour 2015, le milieu d'année est le bon moment pour voir où vous en êtes. Vous pouvez, au besoin, modifier votre portefeuille en fonction des événements de la vie. Des changements tels qu'un mariage, la naissance d'un enfant, un héritage ou une réorientation professionnelle peuvent influer sur vos objectifs ou votre tolérance au risque. Passez en revue votre portefeuille pour vous assurer que vous êtes sur la bonne voie et que vos progrès vous satisfont.

Cinq façons de faciliter la planification des placements cet été

Vous vous promettez de profiter de l'été? Voici cinq idées qui vous aideront à maintenir votre portefeuille sur la bonne voie pendant que vous relaxerez.

1. Investissez pendant vos déplacements

Surveillez et gérez vos comptes de presque partout² grâce à l'**appli Mobile**³ **RBC**[®]. Utilisez votre téléphone intelligent pour consulter des cotes en temps réel⁴, vérifier l'état de vos ordres, et effectuer des opérations. Allez à **rbc.com/courtagemobile** ou textez « RBC » au 722722 et vous recevrez une réponse accompagnée d'un lien permettant de télécharger l'appli.

2. Réinvestissez automatiquement vos dividendes

Vous voulez maximiser votre capital investi? Le **programme de réinvestissement des dividendes (PRD)** vous permet de réinvestir automatiquement les dividendes en espèces⁵ que vous versent les sociétés, en donnant la directive à RBC Placements en Direct^{MC} d'acheter en votre nom des actions⁶ supplémentaires de ces sociétés. Aucuns frais ni commission ne s'appliquent. Pour adhérer au PRD, veuillez nous appeler au **1 800 769-2560**.

3. Épargnez par cotisations préautorisées

Constituez votre épargne au fil du temps grâce au régime de cotisations préautorisées. Il suffit de le mettre en place pour voir votre épargne s'accumuler! Rendez-vous à la page *Virement de fonds* sous l'onglet **Mes portefeuilles** et sélectionnez l'onglet **Cotisation préautorisée (CPA)**.

4. Investissez automatiquement dans des fonds communs de placement⁷

Grâce au Régime d'investissement automatique, effectuez commodément des placements dans les fonds communs de votre choix tous les mois ou tous les trimestres. Pour y adhérer, allez à la page *Formulaires* sous l'onglet **Ma page d'accueil**, puis téléchargez et remplissez le formulaire Régime d'investissement automatique (RIA).

5. Établissez des ordres à cours limite ou de vente stop

Vous pouvez acheter ou vendre des titres au cours désiré sans avoir à suivre continuellement les marchés :

- Utilisez les ordres à cours limite pour fixer le cours maximal que vous êtes prêt à payer pour acheter un titre donné ou le cours minimal que vous êtes prêt à accepter pour le vendre.
- Les ordres de vente stop peuvent vous protéger contre le risque de baisse. Si la valeur d'un placement que vous détenez tombe au cours stop que vous avez précisé ou en deçà, un ordre de vente sera automatiquement donné.

3 Directions Placement Été 2015

Les choix de la Communauté : livres, blogues et autres

Dans l'édition du printemps, nous avons demandé aux membres de la Communauté de nous faire connaître leurs auteurs et blogueurs préférés en matière de placement. Voici les livres, guides et blogues qu'ils ont recommandés. Cette liste figure dans les *Forums*¹⁰ de la Communauté.

- Gordon Pape. Figurant parmi les chroniqueurs financiers les plus réputés du Canada, Gordon Pape est l'auteur de plusieurs livres traitant de questions financières allant du CELI et de l'épargne-retraite à l'éducation financière des enfants.
- The Lazy Investor, Derek Foster. Derek Foster a acquis une renommée en étant le plus jeune retraité du Canada. Ce livre, rédigé dans une langue simple et courante, présente sa stratégie pour effectuer des placements en actions fructueux.
- L'Investisseur intelligent, Benjamin Graham. Considéré comme « le père de la gestion axée sur la valeur », Benjamin Graham transmet son savoir sur le marché boursier et la gestion axée sur la valeur dans ce livre toujours pertinent, dont la première édition remonte à 1949.
- Get Rich with Dividends: A Proven System for Earning Double-Digit Returns, Marc Lichtenfeld. Ce nouvel opus d'un investisseur chevronné expose des stratégies centrées sur les actions productrices de dividendes.
- In Your Best Interest: The Ultimate Guide to the Canadian Bond Market, Hank Cunningham. L'auteur démystifie le marché canadien des titres à revenu fixe et fournit des conseils et des outils pour investir dans cette importante catégorie d'actif.
- MoneySense. Les membres de la Communauté ont retenu trois guides publiés par ce magazine financier canadien, soit Guide to Investing in Stocks, Guide to the Perfect

Portfolio et Guide to Retiring Wealthy.

- The Wall Street Journal. Quotidien faisant autorité dans le domaine du journalisme financier, le Wall Street Journal publie plusieurs guides pratiques sur la finance.
- Frances Horodelski et Amanda Lang. L'information financière peut prendre de nombreuses formes. Les membres de la Communauté ont aussi recommandé les commentaires de l'analyste et blogueuse Frances Horodelski (BNN) et de la journaliste Amanda Lang (CBC).



Qu'en pensent les autres investisseurs?

Consultez les *Forums* pour connaître les idées et les opinions d'autres investisseurs sur une foule de sujets liés aux placements.

Vous voulez lire Perspectives des marchés de RBC Gestion mondiale d'actifs⁹?

Pour obtenir des analyses économiques et des revues des marchés qui vous aideront à gérer votre portefeuille, rendez-vous à la page *Information sur les marchés* sous l'onglet **Marchés** du site de placement en ligne. À partir de la section Points de vue d'experts, cliquez sur « Perspectives de placement ». Pendant que vous y êtes, vous pouvez aussi cliquez sur « Voir plus de points de vue d'experts ». Vous y trouverez les derniers numéros des publications *Perspectives économiques, Actualités boursières instantanées* et *Perspectives des marchés financiers* de RBC Gestion mondiale d'actifs.

Vous pourriez gagner 1 000 \$" – Adhérez à la Communauté!

Tous les membres, existants ou nouveaux, de la Communauté courent chaque mois la chance de gagner l'un des trois prix de 1 000 \$ en argent. Le concours se déroule jusqu'au 27 décembre 2015.

Vous n'êtes pas encore membre de la Communauté? Plus vous y adhérez tôt, plus vos chances de gagner sont grandes! Pour en savoir plus et lire le règlement du concours, allez à rbcplacementsendirect.com/concourscommunaute.

4 Directions Placement Été 2015

Le CELI, plus attrayant que jamais auparavant!

Doté d'un plafond de cotisation annuel rehaussé de $10\,000\,$ à compter de 2015, le compte d'épargne libre d'impôt (CELI) peut jouer un rôle encore plus important dans l'atteinte de vos objectifs financiers. La proposition du budget fédéral porte la cotisation maximale totale au CELI (depuis sa création) à $41\,000\,$ \$\frac{12}{2}.

Le CELI peut accueillir une vaste gamme de placements admissibles, dont des actions, des fonds négociés en bourse (FNB), des CPG, des fonds communs de placement et des obligations. Tous les revenus de placement (intérêts, dividendes ou gains en capital) gagnés dans le compte sont complètement libres d'impôt. Les retraits le sont également, et ils peuvent être effectués en tout temps et pour tout motif.

Afin de verser la cotisation maximale, vous pourriez aussi établir un régime de cotisations préautorisées (CPA), ce qui vous permettrait de virer des fonds de votre compte bancaire à votre CELI de façon périodique.

Pour verser une cotisation à un CELI existant ou pour établir des cotisations automatiques, ouvrez une session dans le site de placement en ligne et sélectionnez *Virement de fonds* sous l'onglet **Mes portefeuilles**.

Vous n'avez encore pas de CELI? Accédez à votre compte existant et allez à la page *Ouvrir un nouveau compte* située sous l'onglet **Ma page d'accueil**. Il vous faudra environ 15 minutes pour remplir la demande interactive d'ouverture de compte en ligne, après quoi vous pourriez avoir accès à votre nouveau compte dès le jour ouvrable suivant.



RBC Placements en Direct

RBC Placements en Direct Inc., RBC Gestion mondiale d'actifs Inc. et la Banque Royale du Canada sont des entités juridiques distinctes et affiliées. RBC Placements en Direct Inc. est une filiale en propriété exclusive de la Banque Royale du Canada et elle est membre de l'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières et du Fonds canadien de protection des épargnants. La Banque Royale du Canada et certains de ses émetteurs sont reliés à RBC Placements en Direct Inc. RBC Placements en Direct Inc. ne fournit pas de recommandations concernant l'achat ou la vente de titres. Les investisseurs sont responsables de leurs décisions de placement. RBC Placements en Direct est un nom commercial utilisé par RBC Placements en Direct Inc.

® / MC Marque(s) de commerce de la Banque Royale du Canada. RBC et Banque Royale sont des marques déposées de la Banque Royale du Canada. Utilisation sous licence. © Banque Royale du Canada, 2015. Tous droits réservés.

- ¹ La mesure proposée d'augmentation de ce plafond est assujettie à l'approbation du Parlement et, par conséquent, susceptible d'être modifiée ou rejetée. Conformément à sa pratique courante, l'Agence du revenu du Canada administre cette mesure en fonction de l'annonce du budget fédéral. Pour obtenir plus de renseignements, consultez votre conseiller fiscal ou un autre conseiller professionnel.
- ² Disponible seulement là où la loi le permet. Les produits, services et titres mentionnés dans le cadre de tout service automatisé (au sens attribué à ce terme dans la Convention d'exploitation de compte) de RBC Placements en Direct sont offerts uniquement dans les territoires où la loi autorise leur mise en vente. L'information fournie dans le cadre de tout service automatisé de RBC Placements en Direct ne doit pas être considérée comme une offre de vente par RBC Placements en Direct de titres particuliers dans aucun territoire, y compris les États-Unis. Si vous n'êtes pas actuellement résident du Canada, vous ne devez pas accéder à l'information accessible dans le cadre de tout service automatisé de RBC Placements en Direct.
- ³ L'appli Mobile RBC est exploitée par Banque Royale du Canada, RBC Placements en Direct Inc. et RBC Dominion valeurs mobilières Inc.
- Les cotes en temps réel sont offertes une fois que le client a accepté les modalités de certaines conventions boursières sur le site de placement en ligne de RBC Placements en Direct.
- ⁵ Les dividendes gagnés dans le cadre du PRD peuvent être assujettis à l'impôt prévu par la Loi de l'impôt sur le revenu (Canada). Il vous incombe de veiller au respect de toutes les exigences ou obligations fiscales qui s'y rattachent.
- 6 RBC Placements en Direct achètera uniquement des actions entières. Certaines exclusions peuvent s'appliquer. Les dividendes versés à l'égard de certains titres admissibles au PRD, comme les actions privilégiées et les actions ordinaires avec droit de vote, ne seront pas réinvestis en parts supplémentaires du même titre, mais plutôt en actions ordinaires sans droit de vote ou en titres similaires du même émetteur.
- 7 Les placements en fonds communs peuvent entraîner des commissions, des frais de suivi et des frais et dépenses de gestion. Veuillez lire le prospectus ou le document Aperçu du fonds avant d'investir. Les fonds communs ne sont pas garantis ni couverts par la Société d'assurance-dépôts du Canada ni par une autre assurance-dépôts gouvernementale. Leur valeur change fréquemment et les rendements antérieurs ne se répètent pas nécessairement. Pour les fonds du marché monétaire, il ne peut y avoir aucune assurance que le fonds sera en mesure de maintenir constant le montant de sa valeur liquidative par titre ni que le plein montant de votre placement dans le fonds vous sera rendu.
- 8 Certaines conditions s'appliquent à l'adhésion à la Communauté de RBC Placements en Direct. Pour en savoir plus, veuillez ouvrir une session dans le site de placement en ligne de RBC Placements en Direct, cliquer sur le lien Conditions d'utilisation et lire les modalités d'entente de service de la Communauté de RBC Placements en Direct.
- ⁹ Toute référence à un tiers dans les présentes ne constitue ni approbation ni engagement exprès ou implicite à l'égard d'un tiers, de ses conseils, de ses opinions, de ses renseignements ou de ses produits ou services. Même si le présent bulletin peut contenir des opinions ou des recommandations d'autres personnes ou organismes, ces opinions ou recommandations vous sont fournies à titre d'intérêt général et ne sont pas nécessairement partagées par RBC Placements en Direct.
- 10 Les sujets de discussion des forums sont lancés par les membres et ne constituent pas des recommandations ni des conseils de RBC Placements en Direct Inc.
- 11 Le tirage mensuel est ouvert uniquement aux membres de la Communauté de RBC Placements en Direct. Aucun achat requis. Les participants au tirage sélectionnés doivent répondre correctement à une question réglementaire avant de pouvoir être déclarés gagnants d'un prix. Pour obtenir plus de renseignements, veuillez consulter le règlement complet du concours à rbcplacementsendirect.com/concourscommunaute/reglement.html.
- ¹² Dans l'hypothèse où vous aviez au moins 18 ans en 2009 et que vous êtes résident du Canada depuis cette année-là.

La présente publication est fournie à des fins d'information seulement et il est entendu que ni RBC Placements en Direct Inc. ni ses employés, ses agents ou ses fournisseurs d'information n'assument quelque responsabilité que ce soit à l'égard des renseignements qu'elle contient. Les portefeuilles de RBC Placements en Direct Inc. peuvent parfois inclure des titres mentionnés dans les présentes. L'emploi de fonds empruntés pour financer l'achat de titres comporte un plus grand risque que l'emploi de fonds existants seulement. Si vous empruntez des fonds pour acheter des titres, vous serez tenu de rembourser le prêt et de verser des intérêts selon les modalités convenues, même si la valeur des titres achetés diminue. Les taux d'intérêt, la conjoncture des marchés, les règles de droit et de fiscalité ainsi que d'autres facteurs touchant les placements peuvent changer. Il est conseillé aux lecteurs de consulter leurs conseillers professionnels lorsqu'ils envisagent d'appliquer une stratégie. Ils s'assureront ainsi que leur situation particulière sera prise en compte adéquatement et que les décisions prises seront fondées sur l'information la plus récente qui soit.

Pour obtenir plus de renseignements sur nos produits et services, ou pour remplir une demande d'ouverture de compte, passez à une succursale de RBC Banque Royale, ou consultez notre site Web à l'adresse www.rbcplacementsendirect.com.

Pour obtenir des numéros antérieurs de notre bulletin, rendez-vous à l'adresse suivante : www.rbcplacementsendirect.com/directions.

Pour toute demande de renseignements au sujet de votre compte, composez le numéro sans frais 1 800 769-2560.

40475 (06/2015)